Conseil Portuaire du Vendredi 4 Décembre 2020
Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille vingt, le Vendredi 4 Décembre à 14h30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire.

Présents :
Joseph HUOT, Maire,
Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint, Délégué des affaires portuaires,
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,
Bernard BARBIER, Jean-Jacques ARTAUD représentant les associations,
Jean-François GARENNE représentant les professionnels,
Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Absents excusés :
Gérald FRAPECH, Conseiller délégué.

Ordre du jour :

1. Bilan de la saison 2020
- 1.1. Contrats annuels au 01/10/2020
- 1.2. Escales, Chiffres d'affaires, Laverie, Produits divers
- 1.3. Libération d'emplacement 2020
- 1.4. Remboursement sous-location 2020
- 1.5. Remboursement réservation suite confinement

2. Contrats professionnels sur le domaine portuaire

3. Sécurité
- 3.1. Barrières devant les modules
- 3.2. Vélos & trottinettes sur les pontons
- 3.3. Activités nautiques dans le port

4. Travaux
- 4.1. Dragage du port
- 4.2. Transfert de sable
- 4.3. Toiture de la capitainerie
- 4.4. Travaux en régie
- 4.5. Nouveaux travaux à l'étude
  - 4.5.1. Parking Nord
  - 4.5.2. Parking de la Boirie

5. Tarifs 2021

6. Passeport Escales

7. Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire accueille les membres du conseil portuaire et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire rend ensuite un hommage à Mme Colette Talmon, décédée le 6 novembre 2020.
Ancienne conseiller de Paris, présidente d'honneur et fondatrice de l'APPSD (Association des Plaisanciers du Port de Saint-Denis), co-fondatrice de l'UNAN (Union des Navigateurs de

Charente-Maritime), suppléante du conseil portuaire, elle était toujours très active dans la vie du port.

Une minute de silence est alors respectée.

Monsieur Barbier annonce que sa famille souhaiterait organiser des festivités sur le port en sa mémoire, aux beaux jours, lorsque la situation sanitaire le permettra. Ces manifestations seront définies ultérieurement en accord avec la municipalité.

Monsieur Olivier propose un tour de table afin que tous les membres du conseil portuaire se présentent.

Monsieur Barbier souhaite signaler que, suite à la pandémie de la COVID-19, les différentes associations de plaisanciers ont été des acteurs importants dans l'avancée des autorisations obtenues pendant le confinement (autorisation de déplacement pour effectuer les travaux indispensables à la sécurisation des bateaux dans la perspective de la période hivernale).

1. BILAN DE LA SAISON 2020

1.1. Contrats annuels au 01/10/2020

Catégorie A : - de 6m
Catégorie B : 6m à 6.49m
Catégorie C : 6.50m à 6.99m
Catégorie D : 7m à 7.49m
Catégorie E : 7.50m à 7.99m
Catégorie F : 8m à 8.49m
Catégorie G : 8.50m à 8.99m
Catégorie H :9m à 9.49m
Catégorie I : 9.50m à 9.99m
Catégorie J : 10m à 10.99m
Catégorie K : 11m à 11.99m
Catégorie L : 12m à 12.99m
Catégorie M : 13m à 13.99m
Catégorie N : + de 14m

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	82	125	124	66	37	49	44	25	21	34	15	7	4	5	**638**
Suspension Monocoque	4	4	5	6	1	1	2	/	2	2	1	/	/	1	**29**
Total Monocoque	**86**	**129**	**129**	**72**	**38**	**50**	**46**	**25**	**23**	**36**	**16**	**7**	**4**	**6**	**667**
Multicoque	/	/	/	/	/	/	/	/	1	1	5	1		2	**10**
Suspension Multicoque	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Total Multicoque	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**5**	**1**	**–**	**2**	**10**
Total global	**86**	**129**	**129**	**72**	**38**	**50**	**46**	**25**	**24**	**37**	**21**	**8**	**4**	**8**	**677**

• **Résiliations (du 01/01/20 au 01/10/20):**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	7	3	3	2	1	3	3	/	/	2	/	/	/	/	**24**
Multicoque	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Total	7	3	3	2	1	3	3	/	/	2	/	/	/	/	**24**

du **01/01/17** au **01/10/17** → 33 résiliations
du **01/01/18** au **01/10/18** → 23 résiliations
du **01/01/19** au **01/10/19** → 25 résiliations

du **01/01/17** au **31/12/17** → 57 résiliations
du **01/01/18** au **31/12/18** → 43 résiliations
du **01/01/19** au **31/12/19** → 39 résiliations

• **Liste d'attente (du 01/01/20 au 01/10/20):**

Nombre d'inscriptions :

A	B /C	D / E	F / G	H / I	J	K / L / M	N ou multicoque	Total
9	13	4	12	3	4	1	1	**47**

du **01/01/17** au **01/10/17** → 69 inscriptions
du **01/01/18** au **01/10/18** → 52 inscriptions
du **01/01/19** au **01/01/19** → 54 inscriptions

du **01/01/17** au **31/12/17** → 80 inscriptions
du **01/01/18** au **31/12/18** → 66 inscriptions
du **01/01/19** au **31/12/19** → 65 inscriptions

Au 01/10/2020, la liste globale compte :

A	B /C	D / E	F / G	H / I	J	K / L / M	N ou multicoque	Total
33	124	43	42	23	18	37	8	**328**

au **01/10/2017** → 375 inscriptions
au **01/10/2018** → 362 inscriptions
au **01/10/2019** → 357 inscriptions

Monsieur Biteau fait remarquer que le port est attractif pour les petites et grosses unités (157 demandes dans les catégories des moins de 7m et 45 dans les catégories des plus de 11m ou multicoques). Les tailles intermédiaires sont moins sollicitées.

Monsieur Mouclier précise, qu'au 04/12/20, il ne reste plus que 21 demandes dans la catégorie des moins de 6m. L'attente est désormais dans cette catégorie de moins de deux ans.
Il serait alors judicieux d'envisager un réaménagement des places et la création éventuelle d'emplacements adaptés pour des bateaux de 6m à 6.99m.

1.2. Escales, Chiffre d'affaires, Laverie et Produits divers

- **Escales (escales facturées du 01/01/2020 au 30/09/2020) :**

	Nombre de séjours					Nombre de nuitées				
	2017	2018	2019	2020 (évolution par rapport à 2019)		2017	2018	2019	2020 (évolution par rapport à 2019)	
Janvier	4	3	3	**11**		4	3	9	**37**	
Février	10	9	19	**10**		10	13	30	**21**	
Mars	33	18	36	**9**		43	22	50	**13**	
Avril	246	194	179	**1**		415	355	289	**5**	
Mai	396	488	397	**201**	**-49,37%**	693	887	691	**386**	**-44,14%**
Juin	605	571	597	**304**	**-49,08%**	1224	1079	1074	**563**	**-47,58%**
Juillet	706	843	798	**867**	**8,65%**	1512	1689	1581	**1706**	**7,91%**
Août	964	941	905	**911**	**0,66%**	1913	1835	1707	**1786**	**4,63%**
Septembre	304	462	419	**493**	**17,66%**	538	757	712	**837**	**17,56%**
TOTAL	3268	3529	3353	**2807**	**-16,28%**	6352	6640	6143	**5354**	**-12,84%**

- Chiffre d'affaires – Régie stationnement (arrêté au 30/09/2020) :

	2017 (TTC)	2018 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)	Evolution entre 2019 et 2020
Escales	138 601,79 €	144 556,58 €	136 703.96 €	**123 739.97€**	-9.48%
Hebdo/Mensuels	132 881,36 €	129 207,97 €	118 622.47 €	**113 458.99 €**	-4.35%
Mouillages	10 025,85 €	9 671,99 €	7 840.42 €	**5 819.15 €**	-25.78%
Zone Technique	4 184,68 €	3 473,38 €	4 396.53 €	**3 490.32 €**	-20.61%
Parking à terre	10 218,77 €	13 246,11 €	13 443.25 €	**11 925.04 €**	-11.29%
Forfaits hiver	5 438,36 €	8 636,99 €	10 024.36 €	**12 312.83 €**	+22.83%
Cale de mise à l'eau	1 565,85 €	1 619,05 €	1 770.00 €	**1 214.00 €**	-31.41%
Cale de mise à l'eau - Forfaits 5 passages	6 010,85 €	5 747,45 €	6 450.00 €	**6 210.00 €**	-3.72%
Cale de mise à l'eau Jet Ski	602,40 €	550,65 €	392.00 €	**294.00 €**	-25%

Cale de mise à l'eau Jet Ski - Forfaits 5 passages	1 092,00 €	1 139,40 €	810.00 €	**570.00 €**	-29.63%
Cale de mise à l'eau - Forfait annuel	2 136,15 €	1 686,30 €	2 400.00 €	**1 200.00 €**	-50%
Cale de mise à l'eau – Forfait annuel Jet Ski			200.00 €	**400.00 €**	+100%
Cale - Forfaits annuels prof.	1 421,10 €	1 442,40 €	1 464.00 €	**985.80 €**	
Frais inscription liste d'attente	3 450,00 €	2 600,00 €	2 700.00 €	**2 400.00 €**	-11.11%
Frais de gestion - Suspension	200,00 €	1 000,00 €	1 200.00 €	**900.00 €**	-25%
Remorquages	312,00 €	480,00 €	552.00 €	**408.00 €**	-26.09%
Badges abonnés	380,00 €	300,00 €	540.00 €	**440.00 €**	-18.52%
Divers		257,71 €	448.85 €	**310.84 €**	
TOTAL	**318 521,16 €**	**325 615,98 €**	**309 957.84 €**	**286 078.94€**	**-7.70%**

Le démarrage de la saison 2020 a été fortement impacté par les règles sanitaires au début de la saison, perte estimée à environ 30 000€.
La partie principale de la saison a, elle, été satisfaisante et même légèrement meilleure que l'année précédente en juillet et surtout en septembre, ce qui a permis d'atténuer les pertes qui sont néanmoins de 7.7%, représentant une perte de près de 24 000€.

- Laverie et produits divers (arrêté au 30/09/2020) :

Laverie : **4 121.60€ TTC** *(contre 4 761.50€ TTC du 01/01/19 au 30/09/19)*
La baisse, d'environ 13%, est la conséquence de la pandémie.
De plus, la grosse machine, en panne, n'a pu être remplacée que courant juin.

Produits divers : **1 359.50 € TTC**

Photocopies : 43.50 €
Produits Bio : 87.00 €
Produits publicitaires : 1229.00 €

Polo (homme/femme) : 13 x 15€ = 195 €
Tee-Shirt (homme/femme) : 30 x 10€ = 300 €
Petit pavillon : 14 x 8€ = 112 €
Grand Pavillon : 0 x 35€ = / €
Mug finition émaillée : 33 x 9€ = 297 €
Mug fluo : 4 x 8€ = 32 €
Livre : 1 x 14€ = 14 €
Port-clé couleur : 7 x 4€ = 28 €
Porte-clé décapsuleur : 11 x 5€ = 55 €
Magnet : 7 x 3€ = 21 €
Casquette adulte : 19 x 9€ = 171 €
Gobelet : 4 x 1€ = 4 €

Monsieur Mouclier relève une nette baisse des recettes des produits publicitaires par rapport à 2019 (du 17/12/18 au 13/12/19 : 7876€ TTC).
En effet, des produits textiles (polos/tee-shirts/pavillons/casquettes) avaient été commandés pour les 30 ans du port, floqués d'un logo daté (1989-2019).
Ces produits ont donc perdu un peu d'attrait en 2020.
Monsieur Mouclier propose de faire une opération déstockage à prix coutant et d'envisager une nouvelle collection pour 2021.

1.3. Libération d'emplacement 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de conventions signées	**27**	**23**	**21**	**15**	**10**
Montant encaissé grâce à ces places libérées par une convention de libération	21 906,85 €	16 784,64 €	16 534,29 €	10 371,72 €	**7241,30 €**
Remboursement sous-location sur ces places	6 708,07 €	4 763,74 €	5 367,37 €	2 736,57 €	**2 117.11 €**
Remboursement aide forfaitaire	5 400,00 €	4 600,00 €	4 200,00 €	3 000,00 €	**2 000,00 €**
Montant encaissé Stationnement Parking à terre	847,52 €	827,94 €	424,61 €	625,25 €	**246,63 €**
Total restant pour le port	**10 646,30 €**	**8 248,84 €**	**7 391,53 €**	**5 260,40 €**	**3 370.82 €**

Le nombre de conventions de libération d'emplacement est en baisse, dû probablement à la pandémie de la COVID-19, mais peut-être aussi au manque d'intérêt incitatif pour l'objectif recherché.
Une réflexion doit être engagée sur l'évolution de cette convention.

1.4. Remboursement sous-location 2020

	2019	2020
Montant reversé aux plaisanciers ayant signé une convention de libération	2 736.57€	2 117.11 €
Montant reversé aux autres plaisanciers	16 350.00€	15 611.57 €
Montant total reversé aux plaisanciers	19 086.57€	**17 728.68 €**
Remboursement aide forfaitaire	3 000.00€	**2 000.00 €**
Remboursement total	22 086.57€	**19 728.68 €**

1.5. Remboursement réservation suite confinement

Monsieur Olivier explique que la pandémie de la COVID-19 a mis le port dans une situation imprévue.
Même si le nombre de demandes de remboursement est resté très faible, la municipalité a du trancher quelques cas.
La règle appliquée a été la suivante :

- les plaisanciers qui avaient réservé et payé par anticipation et qui n'ont pas pu venir ont été remboursés.
- ceux qui étaient présents dans le bassin ou bien sur le parking à terre et qui sont restés bloqués suite à l'interdiction préfectorale de navigation, ne l'ont pas été.

Descriptif des remboursements :
Certains plaisanciers ont payé leur séjour saisonnier à réception de leur contrat, en début d'année.
Au vu de la situation et plus précisément du confinement lié à la COVID-19, certains d'entre eux ont voulu annuler leur réservation. Cependant, les chèques avaient déjà été encaissés.
Chacun a alors formulé, auprès des services du port, une demande de remboursement.
Le conseil municipal du 23 juillet 2020 a décidé, à l'unanimité, de rembourser ces séjours après déduction des frais de dossier d'un montant de 38€ (article 6 des clauses et conditions générales d'un contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage mensuel).

	Date de réservation	Montant de la réservation	Frais de dossier	Montant remboursé
M. PIGEAT Alain	16/05 au 29/05/20	143.35€	38.00€	105.35€
M. TALLON Serge	01/06 au 26/06/20	258.55€	38.00€	220.55€
Mme XIFRE Elisabeth	01/07 au 31/07/20	327.00€	38.00€	289.00€
M. RABILLER Daniel	01/05 au 30/09/20	1 642.00€	38.00€	1 604.00€
M. FEIGESPAN Jean-Michel	22/08 au 29/08/20	93.20€	38.00€	55.20€

Monsieur Verdickt avait réglé une réservation du 01/09 au 01/10/20, d'un montant de 374€.
Le client pensait acquérir un bateau, cependant la vente n'a pas eu lieu.
Il a donc formulé une demande de remboursement.
Le conseil municipal du 10 septembre 2020 a décidé, à l'unanimité, de rembourser ce séjour après déduction des frais de dossier d'un montant de 38€ (article 6 des clauses et conditions générales d'un contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage mensuel).

	Date de réservation	Montant de la réservation	Frais de dossier	Montant remboursé
M. VERDICKT Michel	01/09 au 01/10/20	143.35€	38.00€	105.35€

Les conditions générales du contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage mensuel nécessitent d'être revues.
Une mise à jour est en cours.

2. CONTRATS PROFESSIONNELS SUR LE DOMAINE PORTUAIRE

Monsieur Olivier précise qu'à ce jour, il existe environ une trentaine de contrats professionnels différents.
La volonté est d'harmoniser l'ensemble de ces contrats.

3. SÉCURITÉ

3.1. Barrières devant les modules

Afin d'interdire la circulation des vélos et des rosalies sur la promenade de la zone commerciale et d'apporter de la sécurité devant les modules, un système de barrière permanent a été mis en place.
Ces barrières seront conservées. Une rambarde sera rajoutée le long du quai afin de réduire les risques d'accident, en particulier pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

3.2. Vélos & trottinettes sur les pontons

Un affichage sera mis à l'entrée de chaque passerelle afin d'interdire la pratique des vélos et des trottinettes sur les pontons.

3.3. Activités nautiques dans le port

Certains usagers pratiquent du kayak et du stand up paddle dans le bassin.
La pratique de ses activités y est interdite.

Rappel de l'article 26 du règlement de police et d'exploitation du port :
« Il est interdit de pratiquer la natation et les sports nautiques dans les eaux du port et du chenal d'accès sauf en cas de fêtes ou de compétitions sportives autorisées par le gestionnaire du port.
Les responsables de ces manifestations sont tenus de se conformer aux instructions des autorités portuaires pour l'organisation et le déroulement de ces manifestations. »

Un affichage sera mis en place sur le port afin de rappeler cette règlementation.

Monsieur Louis suggère qu'un point supplémentaire soit rajouté dans ce chapitre concernant la vitesse maximale dans le port qui n'est pas toujours respectée.

Rappel de l'article 6 du règlement de police et d'exploitation du port :
« La vitesse maximale des navires est fixée :
- à trois nœuds, soit 5km/h, dans le bassin du port,
- à cinq nœuds, soit 9km/h, dans le chenal d'accès. »

Monsieur Olivier propose de mettre en place une fiche « SÉCURITÉ » à destination des plaisanciers où l'ensemble de ces règles seront rappelées.

4. TRAVAUX

4.1. Dragage du port

Comme tous les quatre ans, une campagne de dragage est réalisée.
L'entreprise ENVIRO-MER a été chargée de l'assistance à la maîtrise d'œuvre.

Deux offres ont été déposées :

Candidat	Montant de l'offre HT
Entreprise MERCERON	387 402.50 €
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	255 717.50 €

Les offres ont été jugées selon les critères définis par le règlement de consultation et les coefficients de pondération suivants :
- Valeur technique de l'offre : 35%
- Prix des prestations : 40%
- Planning d'exécution : 10%
- Prise en compte de l'environnement : 15%

Après analyse des offres par l'entreprise ENVIRO-MER selon les critères énoncés ci-dessus, les notes suivantes ont été attribuées à chaque candidat :

	Valeur technique	Note prix	Note délais	Note environnement	Note globale	Classement
	Sur 35	Sur 40	Sur 10	Sur 15	Sur 100	
Entreprise MERCERON	28.70	26.40	10.00	7.50	72.60	2
Conseil Départemental 17	30.10	41.60	7.06	15.00	93.76	1

Le conseil municipal du 18 Juin 2020 a donc décidé d'attribuer le marché de dragage 2020/2021 au Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Les travaux ont débuté début novembre 2020.
Le point de rejet de la mixture draguée est positionné à 300m en mer.
Le volume prévisionnel de mixture draguée est estimé entre 37 000m³ et 43 000m³.
Le coût prévisionnel est de 255 000€ HT pour 37 000m³ et sera actualisé en fonction de la quantité réelle extraite.

Le chantier a rencontré certains problèmes : les travaux ont pris une semaine de retard dès le début dû aux conditions météorologiques (impossibilité d'acheminer la drague jusqu'au port).

De plus, pour des raisons techniques (voie d'eau dans la salle des machines), la drague a été rapatriée vers La rochelle.
Le service dragage du département envisage deux solutions : remise en état de la drague ou mise à disposition d'un autre engin actuellement sur un autre chantier.

La reprise des travaux est prévue début janvier 2021 et la fin mi-février 2021 (le calendrier doit être respecté puisque le transfert de sable est prévu par la suite).

4.2. Transfert de sable

Une opération de ré-ensablement est menée par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron afin de renforcer le cordon dunaire de Prouard (digue construite en 2008).

Travaux effectués par l'entreprise TREZENCE.
Le marché a été passé pour un volume de 80 000m³.

La 1ère phase de cette opération s'est déroulée entre le 3 février 2020 et le 15 mars 2020 : transfert de 50 000 m³
La 2nde phase se déroulera à compter de février 2021 : transfert de 30 000 m³.
Coût à la charge du port : 24 000€ HT pour le transfert + 5 000€ HT pour les frais d'étude

4.3. Toiture de la capitainerie

Comme évoqué lors du conseil portuaire du 9 mars 2020, la toiture de la capitainerie s'est dégradée au fil des années.
Il était donc nécessaire de la changer rapidement.

Avant les travaux :

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Philippe COULON qui s'est chargé du relevé des existants, du dossier de demande préalable, du dossier de consultation, des marchés, ainsi que du suivi du chantier.
Coût de la maîtrise d'œuvre : 5 750€ HT

Les travaux ont été effectués par la société SMAC.
Début des travaux : 28 septembre 2020
Fin des travaux : Début novembre 2020
Coût des travaux : 34 551.43€ HT

Après les travaux :

4.4. Travaux en régie

- Remplacement de 2 pontons de 12m sur la panne K.
Coût : 17 950€ HT
Les pontons qui avaient été totalement endommagés sur la panne K par la tempête « AMÉLIE » ont été démontés et les matières issues de ce démontage ont été vendues sous forme de ferraille.
Les pontons ayant été partiellement endommagés ont été coupés et les parties réutilisables ont été vendues : un ponton de 8m à la société AWL (800€ HT) et un autre ponton de 5m à des particuliers (500€ HT).
- Réparation de la pompe CEI
- Travaux de peinture (bloc vaisselle)
- Entretien de la zone technique : les agents portuaires doivent régulièrement nettoyer l'aire de carénage laissée impropre par les utilisateurs (nombre d'heures de travail : 250h)
- Entretien de la zone commerciale (nombre d'heures de travail : 240h)
- Ronde technique (état des rouleaux des pieux, des bornes électriques, des planches de rives, etc.)

Monsieur Olivier rappelle que le port a 30 ans et nécessite un entretien permanent.

4.5. Nouveaux travaux à l'étude

4.5.1. Parking Nord

Monsieur Olivier explique que l'engorgement de ce parking, le non-respect des règles de bon sens et l'insécurité que cela provoque, sont les principales raisons qui amènent à proposer l'étude de solutions alternatives.

Monsieur Olivier rappelle que ce parking est utilisé par :

- les plaisanciers qui ont un emplacement à l'année ou avec un contrat d'une durée déterminée,
- les professionnels de manutention et d'entretien des bateaux, au nombre de trois,
- un loueur de canoë, kayak et stand up paddle,
- les plaisanciers journaliers.

C'est ce dernier point qui provoque pendant la saison estivale le plus de problèmes.

En effet, il est courant, pendant la période estivale, de voir 20 à 25 remorques garées plus ou moins bien. Ceci représente 25 à 30% de la capacité de ce parking.
Cela signifie que plus de 50% de la capacité de ce parking est occupée par 20 à 25 attelages (véhicule + remorque).

Monsieur Olivier propose de mettre en place un groupe de travail avec des usagers du port afin de partager les différents points de vue de chacun et ainsi proposer la solution la plus adaptée.

4.5.2. Parking de la Boirie

Ce parking est très fréquenté par une grande diversité d'usagers (port, départ croisières, YCO, buvette, plage surveillée, espace loisirs, cabanes de plage...).
Sa capacité est de 120 places « officiellement ».
Ne pouvant contenir la totalité des visiteurs, de nombreuses voitures se garent de manière désordonnée dans ce parking et en dehors du parking.
Un comptage a été effectué durant la saison estivale concernant le nombre de véhicules garés sur cette zone. Il s'est avéré que 200 à 250 véhicules y sont garés régulièrement (places du parking réservé aux plaisanciers comprises).

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, dans le cadre du programme du programme OQL (Oléron Qualité Littoral) étudie en concertation avec la commune le réaménagement de ce parking.
Le délai de concrétisation de ce projet n'est pas aujourd'hui en adéquation avec le besoin immédiat.

Une solution d'attente est en cours d'étude afin d'augmenter la capacité du parking de 20 à 30% pour la saison 2021 (avec un coût raisonnable).

Monsieur le Maire ajoute qu'il est prévu d'augmenter la capacité des parkings à vélos aux alentours de cette zone.

5. TARIFS 2021

Monsieur Olivier rappelle qu'une augmentation des tarifs de 1% a été appliquée en 2020 (alors que le taux INSEE 2018 était de 1.2%).
Il explique qu'une étude a été faite aussi auprès d'autres ports pour connaître leur tendance en termes d'augmentation. Certains d'entre eux n'augmentent pas mais ont les ressources

nécessaires (contrairement au port de Saint-Denis). D'autres proposent des augmentations de 1.5, 2 voire 4%.

Monsieur le Maire propose donc une augmentation de 1.5%.

Monsieur Biteau signale que le taux INSEE 2019 est de 0.9% et précise que la totalité de l'inflation entre 2011 et 2019 est de 7.8% alors que la totalité des augmentations appliquées sur les tarifs du port sur la même période s'élève à 13.2%.

Monsieur Biteau propose donc une augmentation de 1%.
Monsieur Artaud ajoute, qu'avec la pandémie, les usagers du port n'ont pas pu utiliser beaucoup leur bateau et qu'il serait donc mal venu d'augmenter plus.

Monsieur Mouclier explique que si l'augmentation des tarifs n'est que de 1% cela ne couvrirait que l'augmentation des annuités des emprunts par rapport à 2020.

Monsieur le Maire ajoute que le port de Saint-Denis est très attractif (en termes d'accueil, de services et de tarifs) et qu'il faut rester vigilants sur les remboursements d'emprunts qui ne cesseront d'augmenter jusqu'en 2025. Le budget doit s'équilibrer.

Après réflexion et consultation, l'équipe du conseil portuaire propose une augmentation de 1.2%.

Une étude doit être menée en 2021 pour revoir les grilles tarifaires.

Monsieur Mouclier indique que certains tarifs n'ont pas évolué depuis des années et propose de les modifier :
- Tarification du remorquage à l'intérieur du port : 24€ TTC
Le temps moyen consacré à un remorquage est de 30 à 45 min et la mise à disposition de deux agents. La proposition serait d'augmenter à 30€ TTC.
- Tarification de stationnement pour les bateaux de pêche extérieurs entre le 1er novembre et le 31 janvier : 15€ HT/jour (tarification non modifiée depuis 2009).
La proposition serait d'augmenter à 20€ HT/jour.

L'ensemble des membres du conseil portuaire donne un avis favorable à ces modifications.

6. PASSEPORT ESCALES

Le port de Saint-Denis est de plus en plus sollicité par les plaisanciers et les ports extérieurs pour la mise en place du Passeport Escales.

Le principe du Passeport Escales :
- Le plaisancier, en échange de l'information faite à son port d'attache, de sa période d'absence, peut bénéficier d'une escale gratuite dans un des ports adhérents du réseau.
- Le port disposant de la disponibilité de la place peut l'attribuer à un visiteur en escale.
- Chaque port de plaisance définit les avantages offerts à ses plaisanciers (nombre de nuitées offertes, périmètre géographique...).

Les enjeux :
- Développer la navigation,
- Faire connaître les ports,
- Proposer des avantages aux plaisanciers,
- Encourager la mobilité des bateaux.

Vidéo Passeport Escales : https://www.youtube.com/watch?v=sEiKs957ygs&feature=youtu.be

<u>Les différentes charges pour le port adhérent :</u>
Frais fixes de gestion de la plateforme : 350€ HT / an
Frais annuels : 9.50€ HT / an / client adhérent
Parution dans le Guide Passeport Escales : 650€ HT / page / an
Formation des agents (la 1ère année) : 650€ HT
Intégration dans le logiciel Sea Port (la 1ère année) : 1200€ HT

Monsieur Mouclier précise que si le port n'adhère pas au passeport escales, il risque d'être le seul port du Pertuis non adhérent.

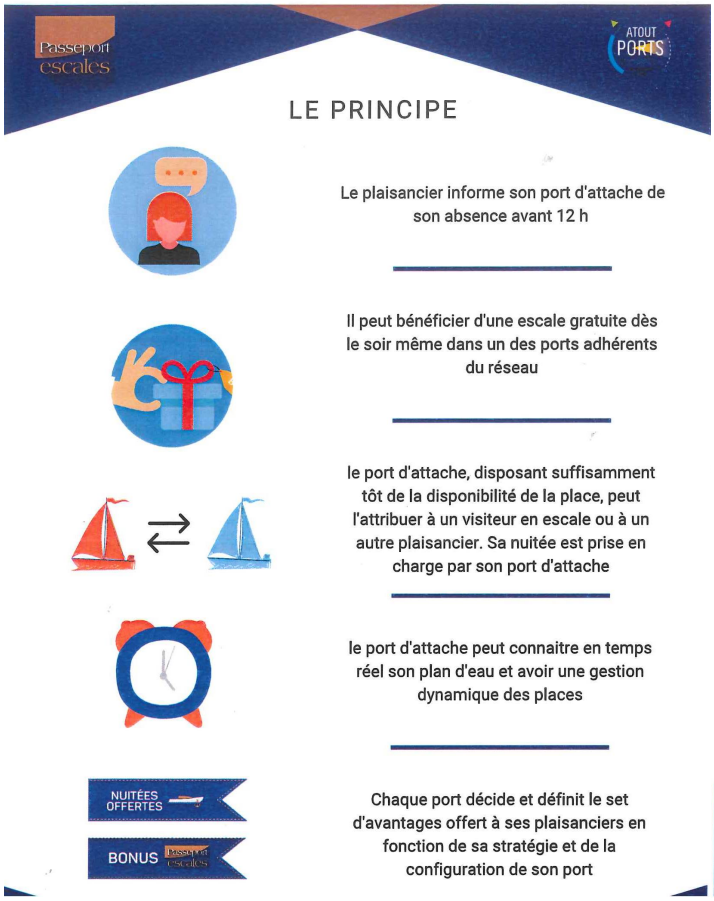

Monsieur Olivier précise que le passeport escale est un complément à l'offre existante. Il est évident que le système actuel est conservé.
Les visiteurs auront donc le choix entre deux possibilités :

- ✓ Le passeport escale
- ✓ Le système actuel de 2 nuitées et la 3ème gratuite.

7. QUESTIONS DIVERSES

1. *<u>Vignette de stationnement :</u>*

Rappel : Un usager du port qui souhaite se garer sur l'un des deux parkings réservés aux plaisanciers (parking Nord ou derrière la capitainerie) doit impérativement apposer une autorisation de stationnement à l'avant du véhicule, visible de l'extérieur, sous peine d'être verbalisé.
À ce jour, ces vignettes cartonnées (non autocollantes) peuvent donc glisser facilement et devenir, de ce fait, non visibles de l'extérieur.
Monsieur Biteau demande alors s'il peut être envisagé un autre fonctionnement (par exemple vignettes autocollantes).

2. *<u>Projet cabanes</u>*

Monsieur Biteau demande où en est le projet cabanes dont il a entendu parler, car il a des observations à faire.

Monsieur le Maire précise que c'est prématuré, car ce n'est qu'un projet qu'il faut mieux définir et dont l'emplacement n'est pas encore arrêté.
Lorsque cela sera plus avancé, et si l'implantation envisagée est dans l'enceinte portuaire, le projet sera présenté au conseil portuaire pour qu'il exprime son avis.

Fin de la séance à 17h30.